



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 11
Présents : 11
Nombre de suffrages : 11
Pour : 11

Date de convocation
22 avril 2026

Date d'affichage
6 mai 2026

publication sous forme
électronique
<https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/>

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 19h l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUYAT Thierry.

Etaient présents : ACCOLAS Didier, BONHEUR Pascal, COUBRET Jean-Marie, COUBRET Marie-Noëlle, CYPRES Damien, DURIS Béatrice, JOYAUX Caroline, PHILIPPON Baptiste, RONDEAU Nadine, ROUYAT Thierry, TOMCZYK Tatiana

a été nommée **secrétaire de séance** : Tatiana TOMCZYK

Numéro interne de l'acte : 2026-04-30-01c

Objet : Vote du taux des taxes directes locales 2026

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire, propose de maintenir les taux votés en 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.08 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.08%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.20 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de M. le Maire et **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme précisé ci-dessus,
- **CHARGE** M. Le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre, via la plateforme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé réception au titre du contrôle de légalité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAULZAIS LE POTIER

Le Maire

Thierry ROUYAT

La secrétaire de séance
Tatiana TOMCZYK

